



à la une



Les victimes d'inceste prennent la parole

Au début du mois de janvier, une professeure de droit, Camille Kouchner, a publié un livre intitulé « La familia grande ». Dans ce livre, elle témoigne des agressions sexuelles commises par son beau-père sur son frère. Ces violences sexuelles faites par des membres de la famille portent un nom : cela s'appelle **l'inceste**. En publiant ce livre, Camille Kouchner a voulu alerter sur le fait que de nombreux enfants sont victimes d'inceste et que, bien trop souvent, les victimes et les familles ne veulent pas que cela se sache et gardent le secret. En effet, l'inceste est tabou : c'est un sujet si difficile et si violent que, parfois, on préfère ne pas en parler. Pourtant, une personne sur dix en France déclare avoir été victime d'inceste. 78% des victimes sont des femmes. Grâce à la publication de ce livre, de nombreuses victimes ont eu la force de témoigner publiquement, c'est-à-dire de dire à tout le monde ce qu'elles avaient vécu. Sur les réseaux sociaux comme Twitter, beaucoup de femmes et d'hommes ont expliqué qu'eux aussi, quand ils étaient enfants, ont été touchés ou caressés sur leurs parties intimes par des adultes de la famille. Beaucoup de ces victimes disent qu'elles n'en avaient parlé à personne, parfois pendant des dizaines d'années, parce qu'elles avaient honte ou peur. Pour rendre visible leur témoignage, elles ont utilisé le hashtag #metooinceste. Ces actes sont interdits par la loi : aucun adulte n'a le droit de te toucher les fesses, le sexe ou la poitrine. Ce n'est pas normal et ce n'est pas de l'amour. Et si une grande personne de ta famille comme tes parents, grands-parents, grand frère ou grande sœur, ton oncle ou ta tante, ton cousin ou ta cousine, touche tes parties intimes, tu as le droit de dire non. Ton corps n'appartient qu'à toi ! Si tu trouves que le geste d'un adulte est bizarre ou qu'il te dit que ça doit rester secret entre vous ou que tu te poses des questions, parles-en vite à un autre adulte en qui tu as confiance ou **appelle le 119** (on t'explique ce qu'est le 119 dans le sais-tu ?). L'inceste a des conséquences psychologiques graves sur les enfants : ils ont du mal à se sentir bien, parfois même des dizaines d'années plus tard, quand ils ont été victimes. Pour lutter contre l'inceste et le punir, plusieurs choses ont été mises en place. Par exemple, depuis 2018, les victimes peuvent porter plainte jusqu'à 30 ans après leur majorité (leurs dix-huit ans). Avant, c'était seulement 20 ans après. Mais suite à la vague de témoignages, le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé de nouvelles mesures. Il a d'abord salué le courage des personnes qui ont témoigné et leur a dit : « On est là. On vous écoute. On vous croit. Et vous ne serez plus jamais seuls ». Il a aussi dit que les consultations chez le psychologue seront gratuites pour les

victimes. Des personnes viendront aussi expliquer ce qu'est l'inceste, dans les écoles et les collèges, pour que les enfants puissent comprendre et alerter s'ils sont victimes.

La discut'minute



Protéger tous les enfants

Agathe : Tiens, Arthur, je te donne une brochure qu'on a eue en classe ! J'en ai pris plusieurs pour les donner à tous les copains et copines !

Arthur : Ça parle de quoi ?

Agathe : Ça parle des violences sexuelles sur les enfants. Tu sais, il y a beaucoup d'enfants qui sont victimes de ces violences...

Arthur : Mais ça veut dire quoi, au juste, violences sexuelles ?

Agathe : C'est quand des adultes ne se comportent pas comme il faut et touchent des parties intimes de ton corps comme tes fesses ou ton sexe. Et en fait, souvent, ce sont des gens proches qui font ça. Ça peut être par exemple des voisins, un professeur de sport ou quelqu'un de la famille. Quand c'est quelqu'un de la famille, on dit que c'est un inceste.

Arthur : Mais ils n'ont pas le droit de faire ça !

Agathe : T'as raison. C'est très grave et c'est interdit par la loi. C'est pour ça que, si ça arrive, il faut tout de suite en parler ! La dame qui est venue en classe pour nous parler de ce sujet nous a dit une chose très importante.

Arthur : Ah oui, quoi ?

Agathe : Elle a dit que même si l'adulte qui te fait ça dit qu'il ne faut pas en parler, que c'est un secret entre vous deux, ou qu'il te menace de te punir si tu le racontes à quelqu'un, il ne faut surtout pas l'écouter. En gros, si un adulte te touche et que tu trouves cela bizarre ou que tu te sens gêné, il faut en parler tout de suite à quelqu'un d'autre en qui tu as confiance.

Arthur : D'accord !

Agathe : Et si tu ne sais pas trop à qui en parler, tu peux aussi appeler un numéro : le 119. Des personnes très gentilles vont t'écouter et t'expliquer ce que tu peux faire si ça arrive. Et surtout, elles vont te protéger pour que cela n'arrive plus.

Arthur : Et si un copain ou une copine nous raconte que ça lui est arrivé, on fait quoi ?

Agathe : Dans ce cas, parles-en tout de suite à la maîtresse, au maître, à tes parents, ou appelle le 119 ! Il ne faut surtout pas garder le secret pour toi.

Arthur : Et t'en as d'autres, des brochures ? Je voudrais en donner à ma petite sœur, à nos cousins et cousines et à des amis pour qu'ils comprennent aussi qu'on peut nous aider si ça arrive !

Agathe : Oui, prends-en plusieurs ! C'est important d'en parler pour savoir comment agir !



Le masculin ne l'emporte plus sur le féminin !

« Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » : c'est ce qu'ont affirmé plus de 300 professeurs et professeures de français en primaire, au collège, au lycée ou à l'université. En cours de grammaire, tu as sans doute déjà entendu cette phrase. C'est à cause de cette règle qu'on va écrire, par exemple, « un homme et

cent femmes sont venus » et pas « venues ». Ces 300 enseignants et enseignantes trouvent que ce n'est pas normal et que ce serait plus logique d'utiliser d'autres règles de grammaire. En effet, cette règle est assez récente ! Elle est apparue au XVII^e siècle. Avant, on pouvait utiliser par exemple une autre règle qu'on appelle règle de proximité. Si on suit cette règle, on accorde les mots selon le sujet qui est le plus proche. Cela donne « un homme et une femme sont venues » et « une femme et un homme sont venus ». La langue évolue tout le temps. Si cette règle du masculin qui l'emporte sur le féminin a été créée, c'était pour montrer que le masculin était plus « noble » (c'est-à-dire plus important) que le féminin, comme on peut le lire dans des livres de grammaire de l'époque. Donc selon ces 300 personnes, si on estime aujourd'hui que les femmes et les hommes sont égaux, cela doit se voir dans la langue aussi !



Des filles se racontent !

« C'est quoi, être une fille ? » Voilà une question très importante et... pas si simple ! Pour y répondre, une documentariste, Mélanie Brun, a passé une année dans un collège. Elle a longuement discuté avec des collégiennes de 13 ans pour tenter de répondre à cette question. À partir de ces discussions, elle a fait un film intitulé Girl culture. Les collégiennes racontent leurs relations avec les garçons, avec

leurs parents, la découverte de la puberté, les avantages et les inconvénients, selon elles, d'être une fille. Grâce à ce film, on voit que le sexisme, c'est-à-dire les inégalités entre les femmes et les hommes, est encore beaucoup trop présent. Alors, dans les collèges et ailleurs, c'est important de se mobiliser pour l'égalité !

Le sais-tu ?



Sais-tu ce qu'est le 119 ?

Le 119 est le numéro du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED). C'est ce numéro que les enfants et les adultes doivent appeler quand ils voient qu'un enfant est en danger ou peut l'être. C'est le cas par exemple quand des enfants sont frappés par leurs parents, qu'ils sont témoins de violences conjugales ou victimes d'agressions sexuelles. Si l'on pense qu'un enfant se trouve dans l'une de ces situations, il faut appeler le 119. L'enfant qui est victime de ces violences peut aussi appeler lui-même. Le numéro est gratuit et il y aura toujours quelqu'un pour répondre, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Les personnes qui répondent à ce numéro sont des professionnels de la protection de l'enfance : ils écouteront, conseilleront la personne qui les appelle et agiront pour mettre fin aux violences sur cet enfant.

Le mot de la semaine

Le débat

Inceste : c'est le fait d'avoir des relations **On parle d'inceste** sexuelles avec un membre de sa famille, alors que c'est interdit.

anglais, on dit « incest ».

Selon toi, que peut-on faire pour lutter contre l'inceste et protéger les enfants ? En